



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 FEVRIER 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

**DATE DE LA CONVOCATION**

13/02/2024

**DATE D’AFFICHAGE**

13/02/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre février à neuf heures quarante minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

**Présents** : Madame Annick CHANTOME, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Romain LEDET, Monsieur Julien LEGRAND, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

**Absents-excuses** : Madame Laurence BILLAUD.

**Pouvoirs** : Madame Laurence BILLAUD à Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Monsieur Julien LEGRAND a été désigné secrétaire de séance.

**9/ TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- décide de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit :

Salle des fêtes :

Usagers de la commune : 270 € le weekend

Usagers hors commune : 500 € le weekend

Location de vaisselle : 30 € (gratuit pour les associations communales)

Forfait chauffage (à la demande) : 50 € (tarif identique pour une journée ou 2 jours, gratuit pour les associations communales)

Associations communales : une manifestation gratuite par an, 2<sup>ème</sup> location à 40 €, locations suivantes à 150 € (tarif identique pour une journée ou deux jours)

Associations hors commune : 100 € la journée (en semaine uniquement) / 150 € le weekend

Location une journée (en semaine uniquement) : 165 € pour les usagers de la commune et 320 € pour les usagers hors commune

Gratuité pour les associations mandatées par la commune pour organiser une manifestation (entretien de la salle effectué par l’association).

Salle d’Entrevins :

Associations communales : gratuit

Associations hors commune : 60 €

Manifestations commerciales : 50 € le weekend avec forfait chauffage de 30 € entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars

Goûters d’anniversaire (le samedi de 13h à 19h) : 50 € avec forfait chauffage de 30 € entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars

Obsèques : gratuit avec forfait chauffage de 30 € entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars

- précise que les tarifs pratiqués seront ceux en vigueur au moment de la signature du contrat et non la date de l’évènement (en cas de modification de tarif).

Accusé de réception en préfecture  
018-211800669-20240224-D8-2024-DE  
Date de réception préfecture : 29/02/2024

A Civray, le 24 février 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Sonia PAZOS-MONVOISIN



Diffusion sur le site internet de la commune le : 29 FEV. 2024